



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

2023/048

L'an deux mille vingt-trois, le 13 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 08 septembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme Régine HURLIN Alain – HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – NEVEU James – AUBIN Dimitri (20h50) - COULON Daniel - Mmes POULLET Danielle - SCHMITT Marie Gil - Mme DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine - MENALDO KEBDANI Nadia -

ABSENTS EXCUSES : MM FABRE - Mmes FOURES Josiane - ARNAUD GIBOULET Sophie - BAECKER Sybille – MM REBUFFAT - ALTIER Jonathan -

PROCURATIONS :
Mme Josiane FOURES à Mme Régine HURLIN
M. Alain FABRE à M. Jean-Marc HIBSCHELE
Mme ARNAUD GIBOULET à Mme Jessica DECORO
Mme Sybille BAECKER à Mme Marie Gil SCHMITT
M. Jacky REBUFFAT à Mme Nadia MENALDO KEBDANI

Soit 18 votants

OBJET : Signature d'un avenant au marché signé avec l'entreprise EUROVIA

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire ,
VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le code de la commande publique,
VU le décret 2022/767 du 02 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique
VU la délibération n° 2023/07 du 18 janvier 2022 portant attribution du marché de travaux de voirie – tranche 1 de la traversée des villages, à l'entreprise EUROVIA sise à Nîmes,

CONSIDERANT les prestations supplémentaires qui ont été demandées au titulaire du marché entre autres :

- Terrassement supplémentaire dans un corps de chaussée,
- Fourniture supplémentaire et mise en œuvre de GNT 0/60
- Création d'une rampe PMR et d'un escalier devant le parvis de l'église
- Location supplémentaire de panneaux de signalisation

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

Article 1^{er} : d'approuver la signature d'un avenant n° 1 au marché signé avec l'entreprise EUROVIA sise 560 chemin de l'aérodrome – 30000 NIMES d'un montant hors taxe de quinze mille quarante-sept euros et quatre-vingt-un centimes. (15 047.81 €), portant ainsi le montant total du marché à quatre cent-six mille huit cent quatre-vingt-treize euros et soixante-quinze centimes (406 893.75 € HT).

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

Envoyé en préfecture le 18/10/2023

Reçu en préfecture le 18/10/2023

Publié le 17/10/2023

ID : 030-213002280-20230913-2023_48-DE

S²LO

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents se rapportant

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.



Le Maire,

Gilles TIXADOR